



36^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET RÉUNION D'AFFAIRES

MISE EN CANDIDATURE : ÉLECTIONS ¹

POSTE

❖ Poste (veuillez cocher)

PRÉSIDENTE

VICE-PRÉSIDENTE
OUEST ET NORD

VICE-PRÉSIDENTE
CENTRE (ONTARIO)

VICE-PRÉSIDENTE
ATLANTIQUE

 X

NOM DU/DE LA CANDIDAT.E

❖ Nom Johanne Lacombe

❖ Acceptation par le/la candidat.e X oui non

PROPOSEUR / APPUYEUR

❖ Proposé par Tanya Saumure,
Nom

Conseil scolaire Centre-Nord de l'Alberta, FCSFA
Conseil scolaire

❖ Appuyé par Roger Gauthier
Nom

Saskatchewan, Conseil des écoles fransaskoises
Conseil scolaire

¹ Extraits des Règlements administratifs de la FNCSF

Article 13 – Conseil d'administration

13.7 Tout(e) conseiller(e)/conseiller(e)/commissaire scolaire peut se présenter au poste de présidence, en autant qu'il se conforme au processus de mise en candidature.

13.8 Les mises en candidature de la présidence sont recevables jusqu'à 12 h le jour avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

13.9 Les candidatures des 3 vice-présidences doivent faire partie de la liste des administrateurs identifiés selon 13.3.

13.10 Les mises en candidature des 3 vice-présidences sont recevables jusqu'à 12 h le jour avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

13.11 Toutes les candidatures aux postes de présidence et de vice-présidences doivent être mises en nomination par 2 délégué(e)s votant à l'assemblée générale annuelle.

13.12 Une candidature, même si la personne est absente lors de l'assemblée générale, est recevable si elle est dûment signée par deux (2) délégué(e)s votant(e)s, ainsi que par la personne nommée.

13.13 Tout en se conformant aux articles 13.1 à 13.11, une même personne peut poser sa candidature au poste de présidence ainsi qu'au poste de vice-présidence de sa région. Si elle est élue à la présidence, sa candidature à la vice-présidence est automatiquement retirée.

Note : Les candidatures pour les postes de vice-présidences doivent provenir de la liste des représentants de la FNCSF soumis par les conseils scolaires pour l'année 2026-2027

Veuillez noter que la fin des mises en candidature a lieu à 12 h, heure locale, le vendredi 2 octobre 2026. Les candidatures reçues à l'avance seront affichées sur le site Web de la FNCSF. Nous vous invitons à numériser ce formulaire dès maintenant et à le retourner au info@fnscsf.ca.